

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES

DECISION N° 0728 /D/MINSANTE/SG/DRH DU 22 MAI 2020

Portant nomination à titre intérimaire de certains responsables
dans les services déconcentrés du Ministère de la Santé Publique

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont, à compter de la date de signature de la présente Décision, nommés à titre intérimaire aux postes ci-après, dans les services déconcentrés du Ministère de la Santé Publique :

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DU LITTORAL

DISTRICT DE SANTE DE MBANGA

HOPITAL DE DISTRICT

Directeur par intérim: Monsieur **MAMBITINGO EPALLE Julien-Patrick**, Médecin généraliste, Matricule **L-046 153**, précédemment en service à la Délégation Régionale de la Santé Publique de l'Est, en remplacement de Monsieur MANGALA NKWELLE Fulbert, appelé à d'autres fonctions.

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE
DE L'OUEST

DISTRICT DE SANTE DE BAHAM

HOPITAL DE DISTRICT

Directeur par intérim: Monsieur **FANDI Olivier**, Médecin généraliste, Matricule **U-125 257**, précédemment en service à l'Hôpital Régional Annexe de Mokolo, en remplacement de Monsieur DEMA Fidèle, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le **22 MAI 2020**

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

Ampliations

- MINSANTE/CAB/SESP
- SG ;
- DRH;
- DRSPEN/LT/OU ;
- SDP/SIGIPES;
- SPMABGS/FCP ;
- Intéressés ;
- Archives/Chronos.



Dr. MANHOUDA MALACHIE